

**RÉPUBLIQUE D’HAÏTI**

**MINISTÈRE DE L’ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**UNITÉ TECHNIQUE D’EXÉCUTION**

**PROJET ÉCONOMIE BLEUE INCLUSIVE**

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

**DP-CC-IBE-004**

**SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LE RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE APICOLE**

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) deux financements destinés à couvrir le coût du Projet Economie Bleue Inclusive (I-BE), Don DSF No 2000004110 et Don CRI No 2000004604. Elle envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L’utilisation de fonds du FIDA est soumise à l’approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l’accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Ce dernier, ainsi que ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu’une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet Economie Bleue Inclusive (I-BE).

Les services comprennent :

1. Un état des lieux de la situation des sept (7) organisations d’apiculteurs/apicultrices disponibles dans la zone et proposer une liste de matériels et équipements à acheter pour les renforcer ;
2. L’élaboration et soumission d’une démarche méthodologique appropriée pour la conduite adéquate de l’activité tenant compte de la situation actuelle des associations ;
3. L’élaboration des documents de formation devant servir d’aide-mémoires en créole à soumettre à 210 participants dont 70 femmes, après la réalisation des ateliers de formation ;
4. Une aide à remplir les fiches et référentiels technico économiques pour les différents bénéficiaires ;
5. L’entrainement des participants sur l’utilisation pratique des équipements et instruments apicoles dont : les ruches à cadres mobiles, les lève-cadres, les enfumoirs, les brosse à abeilles, le gaufrier, etc. ;
6. L’élaboration et soumission de la présentation à réaliser devant l’équipe technique du Projet ;
7. Des visites dans les ruchers des associations en vue de proposer une approche adéquate de réhabilitation en adéquation avec les objectifs du projet ou d’optimisation des ruchers déjà réhabilités ;
8. Un accompagnement dans la réhabilitation des ruchers des associations ainsi que l’installation des nouveaux ruchers modernes avec les associations des jeunes apiculteurs sélectionnées ;
9. Une aide au renforcement des compétences pour la production de miel c’est-à-dire la maitrise des espaces de production, lutte contre les insectes, extraction et qualité du miel ;
10. Un appui à la commercialisation du miel sous un label de mangroves ;
11. Une aide dans l’identification de nouveaux marchés pour écouler le miel produit par les associations supportées par le projet IBE ;
12. Un appui global à la filière apicole dans la zone du projet IBE.

La période de mise en œuvre de cette activité s’étend du mois de décembre 2023 au mois de décembre 2024.

Le présent appel à manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web du FIDA le 16 août 2023, sur UNDB Online le 16 août 2023 et dans le numéro 41809 du journal Le Nouvelliste le lundi 14 et le mardi 15 août 2023.

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leurs intérêts pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés intéressées sont tenues de compléter le modèle relatif à la manifestation d'intérêt auquel renvoie le lien ci-après <https://www.ute.gouv.ht/wp-content/uploads/2023/08/20230908-appel-a-manifestation-dinteret-du-fida-services-dp-cc-ibe-004.doc> et de l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles.

Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants :

* Avoir travaillé en milieu rural haïtien dans des activités agricoles pendant au moins sept (7) ans ;
* Avoir une expérience pertinente d’au moins cinq (5) ans dans la conduite d’activités en lien avec l’apiculture en Haïti, spécifiquement dans les zones similaires à la zone d’intervention du projet ;
* Avoir déjà conduit au moins trois (3) projets en lien avec l’apiculture ;
* Avoir déjà géré des fonds s'élevant a au moins USD 250,000.00 ;
* Avoir de bonnes compétences dans la conduite des formations pour adulte et en apiculture dans la zone visée constitue un atout majeur ;
* Détenir des compétences dans la commercialisation de miel, dans le département du Nord’Est est un atout ;
* Faire preuve de compréhension et de sensibilité envers l’approche équité des genres ;
* Avoir la capacité à mobiliser des cadres pour la mise en œuvre des activités de renforcement de la filière apicole.

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d’une co-entreprise (groupement d’entreprises) ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d’éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l’adresse ci-après passation.marches@ute.gouv.ht le **18 septembre 2023** à 3h pm au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d’éclaircissements avant le **21 septembre 2023**,3h pm.

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite au moyen des formulaires prévus à cet effet.

Elles devront être soumises à l’adresse électronique ci-après le **29 septembre 2023** à 11h00 am au plus tard.

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances

À l’attention de : Jean-Mary M. GEORGES Junior

12-B, Rue Latortue, Musseau

HT 6140

Téléphone : 509-28 13 0290

ou

Courriel: passation.marches@ute.gouv.ht